



**MISSION PERMANENTE DU NIGER  
AUPRES DES NATIONS UNIES**

417 EAST 50TH STREET, NEW YORK, NY 10022  
Tél : (212)421-3260/61/86 Fax : (212)753-6931  
Email : [nigermission@ymail.com](mailto:nigermission@ymail.com)

**Déclaration de M. Samadou Ousman, Chargé d'affaires a.i de  
la Mission Permanente du Niger auprès des Nations Unies**

**Sur le point 109 de l'ordre jour de la Commission des Affaires  
Juridiques :**

**Mesures internationales visant l'élimination du terrorisme.**

New York, le 03 octobre 2023

**Monsieur le Président,**

De prime abord, permettez-moi de vous adresser mes très sincères félicitations pour le brio avec lequel vous conduisez les travaux de la sixième commission au titre de la 78<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée générale.

Ma délégation fonde l'espoir que la présente session soit celle au cours de laquelle nous nous efforcerons de respecter la Charte des Nations Unies, le droit international et le règlement intérieur de l'Assemblée générale.

**Monsieur le Président,**

Le terrorisme, qui désintègre nos sociétés, engendre un drame humain sans pareil, ravage nos moyens de subsistance, constitue une atteinte grave à la sacralité et à la dignité de la personne humaine et ne peut aucunement être identifié à une quelconque religion.

S'il est fréquent de faire le lien entre l'émergence du terrorisme, la mauvaise gouvernance, le non-respect de l'état de droit, l'instabilité institutionnelle, le manque d'accès aux services sociaux de base, les difficultés économiques ainsi que la fragilité des structures étatiques, on ne saurait aussi le dissocier de certaines considérations géopolitiques, géoéconomiques et géostratégiques de certains pays.

Dès lors, il est nécessaire que la lutte contre la menace terroriste intègre une approche davantage axée sur le respect de la souveraineté des Etats, notamment sur leurs ressources naturelles, et la déconstruction du lien entre la criminalité transnationale organisée et les activités terroristes, qui favorise la fourniture de moyens financiers, matériels et techniques aux groupes armés non étatiques.

**Monsieur le Président,**

Depuis la chute provoquée de la Libye en 2011, le Sahel est le théâtre d'attaques terroristes d'une ampleur et d'une violence sans précédent, plongeant ainsi la région dans une situation d'insécurité avec son lot de morts et de désolation pour les populations civiles.

Les souffrances infligées aux populations sahéliennes s'illustrent par la recrudescence d'attaques sanglantes visant les communautés, les écoles, les centres de santé, les institutions publiques, les marches etc...

En 2022 par exemple, on estime à 4.555 le nombre de civils ayant perdu la vie à la suite des attaques terroristes et à 1503 au début de l'année 2023, ce qui laisse sûrement présager d'une éventuelle augmentation du nombre de victimes civiles.

En outre, l'insécurité liée aux activités terroristes a provoqué, entre janvier et mars 2023, la fermeture de 9.909 écoles, privant de milliers de filles et garçons de leur droit fondamental à l'éducation et hypothéquant irréversiblement leur avenir.

La situation sécuritaire au Sahel a occasionné une crise humanitaire catastrophique, mettant ainsi 34,5 millions de personnes dans le besoin d'assistance, dont 45% de femmes, 57% d'enfants et 12% de personnes handicapées, provoquant le déplacement forcé de 5,4 millions de personnes et faisant 1,2 millions de réfugiés.

Face à ce désastre sécuritaire et humanitaire, et le manque de résultats des arrangements usités dans la lutte contre ce fléau, le Burkina Faso, le Mali et le Niger, qui ont en partage la zone du Liptako-Gourma où se concentre l'essentiel des activités terroristes au Sahel, ont décidé de mutualiser leurs efforts en vue d'apporter des réponses appropriées à ce phénomène qui constituent une menace existentielle pour ces trois pays.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), avec la signature, le 16 septembre 2023, de la Charte du Liptako-Gourma dont l'objectif est d'établir une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle entre les pays membres.

Aussi, ladite Charte engage les pays signataires à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et la criminalité en bande organisée dans l'espace commun de l'Alliance au moyen de ressources financières propres allouées par les pays membres.

### **Monsieur le Président,**

Le Niger continue d'être la cible d'attaques terroristes, les unes plus sanglantes et meurtrières que les autres, tendant à paralyser les institutions étatiques et semer la psychose au rang des populations civiles sans défense.

Le dernier incident du genre date d'hier 02 Septembre Le 02 octobre 2023, quand un détachement des Forces de Défense et de Sécurité a fait l'objet d'une attaque combinant l'utilisation d'Engins Explosifs Improvisés et des véhicules kamikazes, provoquant la mort de 29 soldats.

Pour faire face à cette situation de terreur imposée à notre pays, les Forces de Défense et Sécurité, sous le leadership clairvoyant des nouvelles autorités du Niger, poursuivent leur mission régalienne de protection des populations et de leurs biens et de défense de l'intégrité du territoire national.

Ainsi, le 22 août 2023, plusieurs dizaines de terroristes, qui s'apprêtaient à s'attaquer aux localités de Banibangou et d'Abala, avaient été neutralisés par les Forces de Défense et de Sécurité.

La prompte et vigoureuse intervention des forces aériennes et terrestres a permis de mettre l'ennemi en déroute, de détruire plus de 200 motos et 5 véhicules et de neutraliser plusieurs chefs terroristes, dont Moussa Damoudou dit Moussa MNLA, Amadou Bissaw (Chef terroriste de l'EIGS), Mahamadou Diallo (Chef terroriste de l'EIGS), Ali SAP (Cadre terroriste d'Inaraban/Mali), Bi Bobal, Bi Djého et Abou Chaibou (marabout natif de Macina)

Le 1er septembre 2023, les Forces de Défense et de Sécurité ont déjoué une embuscade tendue par des groupes armés terroristes dans la zone de Ouro Djaladjo grâce à la riposte des forces aériennes, qui a permis de neutraliser 10 terroristes et de détruire du matériel terrestre roulant.

C'est l'avis du Niger que la lutte contre la menace terroriste ne saurait être menée dans un cadre strictement militaire.

C'est pourquoi, le nouveau Gouvernement du Niger, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, le Général de Brigade Abdrahamane Tiani, déploie des efforts inlassables en matière de lutte contre la corruption et de détournement des deniers publics, de fourniture des services sociaux de base, de création d'opportunités d'emploi, malgré l'asphyxie économique et financière illégale, injuste et inhumaine dont fait l'objet notre pays.

Pour conclure, je réitère l'engagement inébranlable des autorités nigériennes à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes, à garantir la sécurité des personnes et de leurs biens ainsi qu'à défendre l'intégrité du territoire national pour les populations nigériennes vivent en paix et la sécurité.

**Je vous remercie!**